

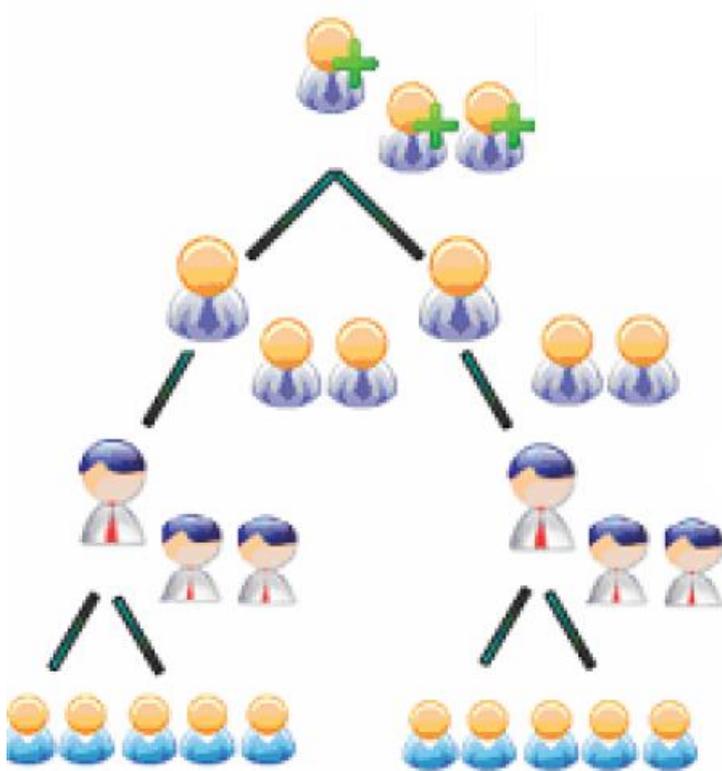
Gestion d'accès

Portail de la sécurité sociale

POD MAATSCHAPPELIJKE INTEGRATIE
BETER SAMEN LEVEN
SPP INTÉGRATION SOCIALE
MIEUX VIVRE ENSEMBLE



Qui est concerné par la gestion d'accès ?



Responsable des Accès
co-Responsable des Accès

Gestionnaire Local
co-Gestionnaire Local

Gestionnaire Subdivision
co-gestionnaire Subdivision

Utilisateurs

Les désignations



- Dénomination : une entreprise, une institution ou toute autre organisation.
- RAE : Responsable des Accès Entité
- Qualités : la marque commerciale de l'entreprise.
- GL : Gestionnaire Local

Exemples des qualités



Liste des qualités :

Activée(s)

Nom	Identifiant
Action Sociale	Numéro d'entreprise : [REDACTED]
Aide à la jeunesse	Numéro d'entreprise : [REDACTED]
Employeur ONSS	Matricule ONSS : [REDACTED]
Employeur PPL	Numéro ORPSS : [REDACTED]
Marchés publics	Numéro d'entreprise : [REDACTED]
Soins de santé résidentiel	Numéro d'entreprise : [REDACTED]
Soins de santé	Numéro d'entreprise : [REDACTED]
Sécurité Sociale	Numéro d'entreprise : [REDACTED]
eHealth Soins de Santé	Numéro d'entreprise : [REDACTED]

RAE et co-RAE



- Qui ?
 - Les représentants légaux d'une entité ou
 - Une personne inscrite sur la liste des employés de l'entité
- Par qui ?
 - Les représentants légaux d'une entité
 - Via CSAM

- Les responsabilités
 - Activer une qualité
 - Désigner et changer un gestionnaire local
 - Désigner, bloquer, débloquer et supprimer une co-RAE
 - Rechercher les utilisateurs dans les différentes qualités
 - Consulter les informations spécifiques à l'entreprise/organisation
 - Droits similaires à ceux du gestionnaire local



- Qui ?
 - Délégué à la protection des données (DPD)
- Par qui ?
 - RAE ou co-RAE
 - Via CSAM ou le Portail de la Sécurité sociale

- Les responsabilités
 - Nommer/supprimer co-GL
 - Gérer les utilisateurs
 - Nommer Utilisateur Technique
 - Changer l'adresse email de cette qualité
 - Accès aux applications

Différences RAE - GL

- Ajouter/supprimer le GL
 - Ajouter/supprimer le co-RAE
 - Gestion d'accès de toutes les qualités
 - Pas accès aux applications
-
- Gestion d'accès que de sa qualité
 - Accès à toutes les applications dans sa qualité



RAE



GL

Pourquoi le DPD?



Pourquoi est-ce que le gestionnaire local de la qualité Action sociale doit impérativement être le DPD du centre ?

Cette règle a été créée par la BCSS à la demande du SPP IS car les CPAS désignaient de nombreux GL et n'importe qui. Or le Conseiller en sécurité (DPD) aujourd'hui est le seul habilité à exercer cette fonction. Aucun texte légal ne dit que c'est illégal, c'est une règle et une procédure établies par le SPP IS et la BCSS pour garantir la sécurité des accès. Comme le SPP IS est responsable de la sécurité du réseau secondaire, ils doivent respecter cette règle.

Pourquoi le DPD?

Voici les arguments juridiques :

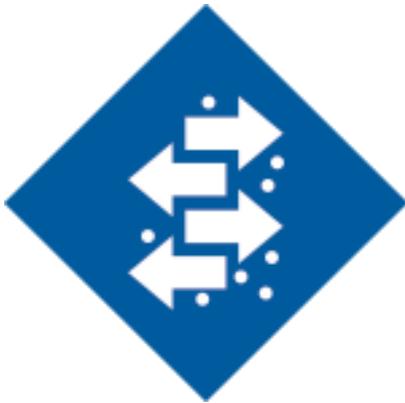
Il y a lieu de prendre en compte l'article 6 de l'AR de 4 février 1997 organisant la communication de données sociales à caractère personnel entre institutions de sécurité sociale qui énonce :

« Art. 6. L'institution gérant un réseau secondaire est chargée d'assurer les communications de données par l'intermédiaire d'un répertoire particulier des personnes dont les fonctions sont les suivantes : 1° conduire et organiser les communications de données entre les banques de données sociales des institutions appartenant au réseau secondaire concerné et entre ces dernières et le réseau de la Banque-carrefour; 2° assurer l'anonymat de l'appartenance syndicale ou mutualiste des personnes physiques lors des échanges de données à l'intervention de la Banque-carrefour, sauf si l'institution destinataire en a besoin pour accomplir ses missions; 3° gérer les références aux personnes au sujet desquelles les différentes institutions appartenant au réseau secondaire mettent à disposition ou sollicitent des données; 4° veiller à ce que l'accès aux données soit conforme aux autorisations données aux personnes, qui en raison de leur fonction ou pour le besoin de service, y ont accès. Le Comité de gestion de la Banque-carrefour peut formuler des instructions en vue de compléter et de modaliser les fonctionnalités d'un ou de plusieurs répertoires particuliers des personnes. »

Le rapport au Roi de cet AR précise que l'article 6 de l'AR confie à l'institution qui gère le réseau secondaire des fonctions comparables à celles de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Le SPP IS est l'institution qui gère le réseau secondaire de la sécurité sociale alloué aux CPAS.

En tant qu'institution gérant le réseau secondaire auquel appartiennent tous les CPAS , le SPP IS doit « conduire et organiser » les communications de données, et veiller « à ce que l'accès aux données soit conforme aux autorisations de données aux personnes, qui en raison de leur fonction ou pour le besoin de service y ont accès ».

Utilisateur Technique



- Personne de contact pour les messages structurés
- Mise à jour mot de passe
- GL

Les applications

CPAS & SPP Intégration Sociale

INFO + 10/08/2020: eIDAS : un nouveau moyen d'identification sur le portail

BECONNECTED

Espace de travail destiné à la collaboration entre les professionnels du secteur social.

GESTION DES ACCÈS

Créez et gérez des comptes utilisateurs, définissez des destinataires et le format des tâches au sein de votre entreprise.

INFOCENTRE

Permet de générer des statistiques sur les domaines d'application du SPP-IS.

IRIS - CONSULTATION DES LOGGINGS DE SÉCURITÉ

Cette application est destinée aux conseillers en sécurité des ISS. L'accès est uniquement possible via eID.

LISTE DES CODES

Consulter la liste des codes de la sécurité sociale.

MATCH-IT

Gérez les données des places d'accueil et des résidents de votre initiative locale d'accueil.

MY HANDICAP

Introduction de demande et consultation de dossiers de personne handicapée.

PRIMA-WEB

Introduire, modifier ou consulter un dossier auprès du SPP Intégration Sociale.

RAPPORT UNIQUE

Rendre un rapport sur les subventions qui ont été octroyées au cours de l'année passée.

TYPE DE MUTATIONS ET INFORMATIONS DU CPAS

Sélection des types de mutations à recevoir. Informations générales des fournisseurs du CPAS.

E-BOX

La boîte aux lettres électronique sécurisée de votre entreprise. Vous y recevez des documents et des notifications des institutions de la sécurité sociale.

Les applications les plus intéressantes

- Type de mutations et informations du CPAS
 - Gestion Primaweb - Gestion des profils !
- Primaweb
 - Agent social du CPAS
 - Gestion Primaweb - Gestion des profils!
- Rapport Unique
 - Membre du personnel du CPAS
 - Président du CPAS
 - Secrétaire du CPAS

Accès aux applications

Nom

Date
d'attribution

Agent Social

Agent Social du CPAS

Consultation CTMS

Consultation des listes des codes BCSS et Registre National

e-Box de l'institution

Utilisateur des communications internes protégés

e-Box Utilisateur privilégié

Autoriser l'utilisateur à supprimer et réinjecter tous les documents auxquels il a accès dans l'e-Box de son entreprise.

FileExchange

Consultation des documents reçus, envoi de documents à un partenaire et visualisation de la liste des documents envoyés.

Gestion Primaweb

Gestion des profils de Primaweb

Handiweb

Accès au dossier d'une personne avec un handicap

Match-It Gestionnaire des résidents ILA

Match-It Gestionnaire des résidents ILA

Match-It Lecture seule

Match-It Lecture seule

MyHandicap

MyHandicap: consultation de dossiers et introduction de demandes de personnes handicapées

MyHandicap - CPAS

Accès des CPAS à l'application MyHandicap

Point de contact pour partenaires

L'application "Point de contact pour partenaires" est une application sécurisée permettant à certains partenaires (communes, CPAS, certains syndicats, certains fonds de sécurité d'existence, etc.) d'introduire une plainte. La plainte est transférée par mail au SIRS

Rôle - Agent administratif FSE

Agent administratif de l'application de traitement de projets présentés par les CPAS (FSE)

Rôle - Conseiller en sécurité (Audit)

Consultation login de sécurité (IRIS)

Rôle - Membre du personnel du CPAS

Rapport unique des subventions octroyées par les CPAS

Rôle - Président du CPAS

Rapport unique des subventions octroyées par les CPAS

Rôle - Responsable FSE

Responsable de l'application de traitement de projets présentés par les CPAS (FSE)

Rôle - Secrétaire du CPAS

Rapport unique des subventions octroyées par les CPAS



Questions

Helpdesk CPAS

02/787 58 28

08h30 à 16h30

ocmw-cpas@smals.be

